Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Genève, 20-25 janvier 2014

EB134/1(annoté)
15 novembre 2013

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2. Rapport du Directeur général

3. Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la dix-neuvième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, qui se tiendra les 16 et 17 janvier 2014.

4. Rapports des comités régionaux au Conseil exécutif

Conformément à la décision WHA65(9) sur la réforme de l'OMS, et afin de mieux aligner entre eux les travaux des comités régionaux et du Conseil exécutif, les présidents des comités régionaux soumettent au Conseil un rapport récapitulant les débats des comités. Le Conseil est invité à examiner les recommandations des comités régionaux.

5. Réforme de l'OMS

5.1 Plan de mise en œuvre de la réforme et rapport

Le Secrétariat présentera au Conseil un rapport sur l'état d'avancement du processus de réforme de l'OMS et exposera l'approche à suivre pour mieux mettre en œuvre la réforme de l'OMS au cours de l'exercice 2014-2015, eu égard aux résultats de la deuxième étape de l'évaluation de la réforme de l'OMS.

5.2 Options pour améliorer la prise de décisions par les organes directeurs

Le Secrétariat présentera les options concernant les critères d'après lesquels inscrire ou ne pas inscrire des points à l'ordre du jour provisoire du Conseil, ou les reporter à une date ultérieure, ainsi que les résultats de l'étude approfondie effectuée pour veiller à la cohérence des amendements proposés au règlement intérieur des organes directeurs avec les règlements intérieurs en vigueur. Des informations seront en outre communiquées sur les travaux entrepris afin de réduire le plus possible l'utilisation de documents papier par les organes directeurs, et des propositions complémentaires seront présentées.

5.3 Rationalisation de la présentation des rapports des États Membres et de la communication avec ces derniers

Dans sa décision EB132(12), le Conseil exécutif a prié le Directeur général de faire avancer les travaux sur la rationalisation des rapports des États Membres et de la communication avec ces derniers, en tenant compte de la répartition des responsabilités en matière de santé entre les niveaux

national et infranational, et de faire rapport sur l'état d'avancement des travaux, en fournissant également les informations financières pertinentes. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

5.4 Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Suite à la demande formulée dans la décision EB133(2), le Directeur général présente un rapport sur l'élaboration d'un cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, à l'issue de la consultation informelle tenue en octobre 2013. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations complémentaires.

5.5 Dialogue sur le financement

Le Secrétariat présente un rapport sur les progrès et les résultats du dialogue sur le financement jusqu'à présent.

5.6 Allocation stratégique des ressources

Dans la décision WHA66(9), le Directeur général était prié de proposer une nouvelle méthodologie d'allocation stratégique des ressources à l'OMS, qui commencerait à être appliquée pour le budget programme 2016-2017, faisant appel à un processus de planification ascendant et solide et à un chiffrage réaliste des coûts des produits, sur la base de rôles et responsabilités clairement définis aux trois niveaux de l'OMS. Le document du Secrétariat fait état des avancées et demande des orientations générales pour la poursuite des travaux par le Secrétariat. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations complémentaires.

5.7 Financement des coûts administratifs et de gestion

En mai 2013, les États Membres ont examiné les résultats de l'étude réalisée par un consultant extérieur sur les coûts de la gestion et de l'administration à l'OMS et sur la façon dont ces dépenses sont financées.[1] Le rapport présenté au Conseil expose l'approche proposée aux États Membres compte tenu de ces résultats et des recommandations ultérieures. Le Conseil est invité à donner son avis sur cette proposition avant qu'elle ne soit examinée par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

6. Maladies transmissibles

6.1 Stratégie mondiale et cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015

Au terme de vastes consultations, le Directeur général présente un bilan complet de la situation de la tuberculose dans le monde aujourd'hui ainsi que de nouvelles approches stratégiques multisectorielles et des cibles internationales pour l'après-2015. Le Conseil est invité à examiner le projet de stratégie et de cibles et à fournir des orientations complémentaires.

6.2 Plan d'action mondial pour les vaccins

Conformément à la résolution WHA65.17, un rapport est présenté sur les progrès accomplis vers la réalisation des cibles mondiales de vaccination, en utilisant le cadre de suivi et de responsabilisation

[1] Voir le document EBPBAC18/3.

approuvé par la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé et en tenant compte des recommandations du Groupe consultatif stratégique d'experts de la vaccination, qui s'est réuni en novembre 2013.

7. Maladies non transmissibles

7.1 Suivi de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Dans la résolution WHA66.10, la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a demandé d'établir un projet de mandat pour un mécanisme mondial de coordination, selon un processus de consultation et en organisant une réunion officielle des États Membres, et de procéder de façon analogue pour établir un ensemble limité d'indicateurs relatifs au Plan d'action pour rendre compte des progrès accomplis. Le rapport récapitule les mesures prises, indique les prochaines étapes et présente en annexe les rapports des deux réunions formelles organisées. Le rapport rend compte par ailleurs des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles 2008-2013, conformément à la résolution WHA61.14, et du Plan d'action mondial pour la prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables 2009-2013.

Le Conseil est invité à prendre note des progrès accomplis, à examiner les rapports des réunions formelles et de fournir des orientations complémentaires avant la soumission du projet de mandat et des indicateurs relatifs au plan d'action à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

7.2 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Le rapport rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, et de la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ; des mesures prises par les pays en application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ; et des progrès réalisés dans l'examen des questions soumises au Codex Alimentarius. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations complémentaires.

7.3 Handicap

Dans la résolution WHA66.9, le Directeur général était prié, entre autres, d'élaborer un plan d'action complet de l'OMS, avec des résultats mesurables. Le Conseil est invité à examiner le plan d'action.

8. Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie

8.1 Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé

Le rapport récapitule les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé 1, 4, 5 et 6, ainsi que leurs cibles spécifiques. Il indique en outre les progrès réalisés dans la réduction de la mortalité de l'enfant grâce à la prévention et au traitement de la pneumonie et de la diarrhée, qui font baisser la mortalité périnatale et néonatale ; dans la prévention et la prise en charge des malformations congénitales ; dans l'instauration de la couverture universelle par les soins destinés aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants ; et dans le suivi des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant. Le document EB134/17 Add.1 présente au Conseil pour examen un projet de plan d'action visant à mettre fin aux décès néonatals évitables, plan qui contribue à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme

et de l'enfant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en recensant les mesures indispensables pour améliorer les chances de survie, la santé et le développement.

- La santé dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

Conformément à la résolution WHA66.11, le Secrétariat présentera une synthèse des mesures prises jusqu'à présent et des débats des comités régionaux de l'OMS en 2013 sur la place de la santé dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

8.2 Action multisectorielle pour une approche du vieillissement en bonne santé prenant en compte toutes les étapes de la vie

Le rapport expose les problèmes et les enjeux liés au vieillissement de la population et montre que l'action de santé publique est insuffisante à l'échelle mondiale. Pour mener une action efficace, il faudra tenir compte non seulement de l'évolution démographique, mais aussi de l'évolution concomitante des déterminants sociaux de la santé et de l'interdépendance avec d'autres grandes tendances mondiales. Des mesures seront présentées.

8.3

Dans la décision EB133(1), « Suppression d'un point de l'ordre du jour », le Conseil exécutif a décidé :

1) de supprimer le point 6.3 de son ordre du jour provisoire ;

2) de prier le Directeur général de tenir des consultations informelles avec des États Membres de toutes les Régions en vue de parvenir à un consensus sur l'intitulé et le contenu de ce point ;

3) d'inscrire un point au projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif, sans intitulé et avec un appel de note renvoyant à la présente décision, étant entendu que l'intitulé et le contenu définitifs du point refléteront les résultats des consultations informelles organisées par le Directeur général.

8.4 Traiter le problème mondial de la violence, en particulier à l'encontre des femmes et des filles

À la demande des États Membres, et reconnaissant le rôle crucial que jouent les ministères de la santé et la communauté de la santé publique en prônant, en mobilisant et en orientant l'action multisectorielle nécessaire pour prévenir la violence et atténuer ses conséquences aux niveaux mondial et national ; et compte tenu des appels répétés à éliminer la violence à l'encontre des femmes, le Secrétariat fera le point sur l'action menée dans ce domaine et recensera les besoins futurs. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations complémentaires.

8.5 Code de conduite international sur la gestion des pesticides

À la demande du Directeur général de la FAO, et pour mener à bien le processus de publication du rapport commun de la FAO, de l'OMS et du PNUE, le Conseil est invité à prendre acte du Code de conduite international sur la gestion des pesticides.

8.6 Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata

À la demande des États Membres, le Secrétariat communique des informations concernant les répercussions pour la santé publique de la Convention de Minamata sur le mercure et d'autres produits chimiques particulièrement préoccupants pour la santé publique. La Convention est le premier accord multipartite sur l'environnement comprenant un article (l'article 16) consacré aux questions sanitaires. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

9. Systèmes de santé

9.1 Médecine traditionnelle

Conformément à la résolution WHA62.13, une stratégie mondiale actualisée en matière de médecine traditionnelle pour la période 2014-2023 a été conçue au terme de vastes consultations et en fonction des progrès accomplis par les pays et des nouveaux problèmes qui se posent actuellement dans le domaine de la médecine traditionnelle.

9.2 Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits

La deuxième réunion du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits doit se tenir les 28 et 29 novembre 2013. Le Directeur général transmettra le rapport de la réunion au Conseil.

9.3 Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

Dans la résolution WHA66.22, l'Assemblée de la Santé a approuvé un plan de travail stratégique en vue d'améliorer le suivi et la coordination et d'assurer le financement durable de la recherche-développement en santé, conformément à la Stratégie mondiale et au Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Le rapport du Secrétariat présente les résultats d'une étude des mécanismes de coordination existants ainsi que des informations sur l'évaluation des mécanismes pouvant être utilisés pour gérer les contributions volontaires à la recherche-développement en santé. Il rend compte également des progrès réalisés dans la création d'un observatoire mondial de la recherche-développement au sein du Secrétariat afin de suivre et d'analyser les informations pertinentes sur la recherche-développement en santé. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des indications complémentaires sur les orientations stratégiques et les activités futures.

Dans un second rapport, le Directeur général présentera un compte rendu de la réunion consultative technique proposant, pour examen par le Conseil, quelques projets de démonstration de recherche-développement.

9.4 Renforcement des soins palliatifs en tant qu'élément du traitement intégré à toutes les étapes de la vie

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat présente une analyse des soins palliatifs actuellement dispensés dans le monde, ainsi que des mesures essentielles pour développer les soins palliatifs selon une approche de santé publique.

9.5 Renforcement du système de réglementation

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat présente une analyse portant sur la nécessité de renforcer les moyens nationaux de réglementation et de développer la collaboration et le travail en réseau entre autorités de réglementation aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Les problèmes et les solutions possibles sont étudiés.

9.6 Évaluation des technologies et des interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat expose la place de l'évaluation des technologies et des interventions sanitaires dans le renforcement des moyens qu'ont les États Membres de décider du financement des technologies et des interventions en matière de soins de santé et de fixer des priorités dans le financement des systèmes de santé dans l'objectif général d'instaurer la couverture sanitaire universelle. Il rend compte de la situation actuelle, au vu de laquelle il convient de renforcer les processus permettant de fixer les priorités et de prendre des décisions en santé en s'appuyant sur des données factuelles.

9.7 Accès aux médicaments essentiels

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat fait le point sur l'accès aux médicaments essentiels aujourd'hui dans le monde, au regard à la fois des objectifs du Millénaire pour le développement et du travail actuellement effectué sur les maladies non transmissibles ; analyse les problèmes rencontrés et les leçons tirées de l'expérience par les pays qui entreprennent d'élargir l'accès aux médicaments essentiels à l'appui de la couverture sanitaire universelle ; et recense les meilleures pratiques pour élargir l'accès aux médicaments essentiels.

10. Préparation, surveillance et intervention

10.1 Application du Règlement sanitaire international (2005)

Conformément à la résolution WHA65.23, le Directeur général rend compte des progrès accomplis par les États Parties et par le Secrétariat.

10.2 Préparation à la grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages

Conformément aux dispositions du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique (PIP) pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages, le Directeur général présente au Conseil un rapport sur la répartition de la contribution de partenariat de 2013 entre les entreprises. De plus, le Directeur général transmet au Conseil, à titre d'information, un récapitulatif des principaux points examinés par le Groupe consultatif PIP à sa réunion d'octobre 2013 et un résumé de son deuxième rapport annuel.

10.3 Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique

Suite à la demande de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, le Secrétariat transmet le rapport complet du Comité consultatif OMS de la recherche sur le virus variolique, qui a tenu sa quinzième réunion en septembre 2013. Le rapport présente le point annuel sur les stocks de virus variolique détenus dans les conservatoires, rend compte des travaux de recherche entrepris et des propositions soumises eu égard aux recherches menées ces trois dernières années et aux virus varioliques nécessaires pour faire d'autres recherches sur les mesures de santé publique. Sera fourni en

outre le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants chargé d'examiner le programme de recherche sur la variole (AGIES), qui s'est réuni à nouveau pour examiner les recommandations et décisions du comité.

10.4 Intensification de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite

Le rapport résume les progrès accomplis par rapport aux objectifs du plan d'assaut final contre la poliomyélite ainsi que les risques qui compromettent leur réalisation, et donne un aperçu des priorités programmatiques et des priorités de gestion des risques en 2014.

10.5 Hépatite

La situation épidémiologique actuelle, les difficultés et les mesures escomptées pour améliorer la santé des patients atteints d'hépatite virale sont exposées.

10.6 Résistance aux antimicrobiens

Étant donné que la résistance de plus en plus fréquente aux antimicrobiens risque de compromettre l'efficacité à long terme des mesures de santé publique contre de nombreuses maladies infectieuses, et compte tenu des coûts importants qu'elle entraîne du point de vue de l'économie et de l'économie de la santé, le Secrétariat fait le point sur la situation actuelle, les mesures mises en place et la nécessité de continuer à agir au niveau mondial.

11. Questions administratives, financières et juridiques

11.1 Évaluation

Le Secrétariat présente son rapport d'évaluation actualisé et un projet de plan de travail 2014-2015 pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation, conformément à la décision EB131(1).

11.2 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière

Conformément à la résolution WHA66.3, le Conseil exécutif est invité à confirmer les amendements de nature rédactionnelle apportés par le Directeur général à la règle de gestion financière III, de manière à l'aligner sur les modifications qu'il a été convenu d'apporter au Règlement financier.

11.3 Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

Le rapport fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie complète de rénovation. Des études complémentaires seront nécessaires pour fournir des plans validés et déterminer le coût de la stratégie proposée.

11.4 Partenariats pour la santé hébergés par l'OMS

Dans la décision EB132(10), le Conseil exécutif a prié le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif de veiller à ce que les modalités relatives aux partenariats hébergés soient réexaminées périodiquement et au cas par cas concernant leurs contributions à l'amélioration des résultats sanitaires, l'interaction de l'OMS avec chacun des partenariats hébergés et l'harmonisation de leurs activités avec celles de l'OMS.

11.5 Suivi du rapport du groupe de travail sur l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Conformément à la résolution WHA66.18, le Directeur général récapitule l'ensemble du processus d'élection du Directeur général dans un seul projet de document de référence, afin que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la santé examine la question.

11.6 Rapports des comités du Conseil exécutif

- Comité permanent des Organisations non gouvernementales

Au cours de cette session, le Conseil sera saisi d'un rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales contenant notamment les recommandations du comité sur les demandes d'organisations en vue de leur admission aux relations officielles avec l'OMS, et l'examen de la collaboration entre l'OMS et un tiers des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS pendant la période 2011-2013.

- Fondations et distinctions

Le Conseil examinera les rapports des groupes de sélection des prix ci-après qui doivent être décernés en 2014 : Prix de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille, Prix de la Fondation Sasakawa pour la Santé, Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la Santé, Bourse de la Fondation Jacques Parisot et Prix Dr LEE Jong-wook pour la Santé publique. Le Conseil est invité à approuver le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha.

11.7 Ordre du jour provisoire de la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent trente-cinquième session du Conseil exécutif

12. Questions relatives au personnel

12.1 Nomination du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est

Le document contient la proposition du Comité régional au Conseil concernant la nomination du Directeur régional.

12.2 Nomination du Directeur régional pour le Pacifique occidental

Le document contient la proposition du Comité régional au Conseil concernant la nomination du Directeur régional.

12.3 Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

12.4 Ressources humaines

Le Secrétariat présente son rapport annuel sur les ressources humaines, qui décrit les faits nouveaux et les derniers progrès à l'OMS. Des statistiques sur la dotation en personnel au 31 juillet 2013 sont fournies en préalable au rapport final qui sera présenté à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Le rapport comprend aussi des informations sur les effectifs affectés à l'éradication de la poliomyélite.

Un document supplémentaire sera présenté qui exposera dans ses grandes lignes la nouvelle stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines.

12.5 Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale

Le rapport contient différents amendements consécutifs à l'examen par l'Assemblée générale des Nations Unies des recommandations de la Commission de la Fonction publique internationale.

12.6 Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel

Les amendements au Règlement du Personnel apportés par le Directeur général sont soumis pour confirmation au Conseil en application de l'article 12.2 du Statut du Personnel. Les amendements proposés au Statut du Personnel sont présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

13. Questions soumises pour information

13.1 Rapports des organes consultatifs

- Comités d'experts et groupes d'étude

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen un rapport sur les réunions des comités d'experts et groupes d'étude, et notamment un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'experts et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions sur les programmes de l'Organisation.

13.2 Rapports de situation

Les divers rapports donnant suite aux demandes d'information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions précédemment adoptées sont regroupés par catégorie pour en faciliter l'examen.

Maladies transmissibles

A. Stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/sida, 2011-2015 (résolution WHA64.14)

B. Éradication de la dracunculose (résolution WHA64.16)

Maladies non transmissibles

C. Prévention des traumatismes chez l'enfant (résolution WHA64.27)

Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie

D. Santé génésique : stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux (résolution WHA57.12)

E. Mutilations sexuelles féminines (résolution WHA61.16)

F. Risques pour la santé des jeunes (résolution WHA64.28)

G. Mise en œuvre des recommandations de la Commission des Nations Unies sur les produits d'importance vitale pour les femmes et les enfants (résolution WHA66.7)

H. Changement climatique et santé (résolution EB124.R5)

Systèmes de santé

I. Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (résolution WHA62.16)

J. Disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins (résolution WHA63.12)

K. Transplantation d'organes et de tissus humains (résolution WHA63.22)

L. Stratégie OMS de recherche pour la santé

Préparation, surveillance et intervention

M. Action et rôle de l'OMS en tant que chef de file du groupe de responsabilité sectorielle Santé face aux besoins sanitaires croissants dans les urgences humanitaires (résolution WHA65.20)

Services institutionnels/fonctions d'appui

N. Multilinguisme : mise en œuvre du Plan d'action (résolution WHA61.12)

14. Clôture de la session

Note :

1. Lors de leur consultation avec le Directeur général le 19 septembre 2013, tenue conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du Bureau du Conseil ont fait les recommandations suivantes concernant le projet d'ordre du jour provisoire qui avait été transmis aux États Membres le 27 juin 2013 pour qu'ils fassent des observations.

Inscrire à l'ordre du jour trois nouveaux points dans la catégorie Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie :

- *Traiter le problème mondial de la violence, en particulier à l'encontre des femmes et des filles*
- *Code de conduite international sur la gestion des pesticides*
- *Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata*

Inscrire à l'ordre du jour trois nouveaux points dans la catégorie Systèmes de santé :

- *Renforcement du système de réglementation*
- *Évaluation des technologies et des interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle*
- *Accès aux médicaments essentiels*

2. En application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du bureau du Conseil ont également fait les recommandations suivantes :

- *Concernant le point qu'un État Membre a proposé d'inscrire à l'ordre du jour, intitulé « Promotion de la santé et de l'équité en santé par une action pangouvernementale durable », les membres du bureau ont estimé qu'il était possible de mentionner de la Déclaration d'Helsinki sur la santé dans toutes les politiques et d'examiner la question dans le cadre du rapport sur le santé dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui figure actuellement dans le projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-quatrième session. Si un examen plus détaillé de la question s'avère nécessaire, le point devrait être reporté à la cent trente-cinquième session du Conseil, en mai 2014. Il a été demandé au Secrétariat de recueillir davantage d'informations à ce sujet.*
- *Reporter à la cent trente-cinquième session du Conseil un nouveau point proposé par un État Membre, intitulé « Traiter le problème des personnels de santé : résultat du Troisième Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé ».*

= = =